

Tombel de Chartrose

Stéphane Marcotte

Audrey Sulpice (éd.)



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/peme/9259>

DOI : [10.4000/peme.9259](https://doi.org/10.4000/peme.9259)

ISSN : 2262-5534

Éditeur

Société de langues et littératures médiévales d'oc et d'oïl (SLLMOO)

Référence électronique

Stéphane Marcotte, « *Tombel de Chartrose* », *Perspectives médiévales* [En ligne], 36 | 2015, mis en ligne le 01 janvier 2015, consulté le 26 novembre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/peme/9259> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/peme.9259>

Ce document a été généré automatiquement le 26 novembre 2020.

© Perspectives médiévales

Tombel de Chartrose

Stéphane Marcotte

Audrey Sulpice (éd.)

RÉFÉRENCE

Tombel de Chartrose, éd. par Audrey Sulpice, Paris, Honoré Champion, « Classiques français du Moyen Âge » 173, 2014, 848 p.

- 1 Le *Tombel de Chartrose* est un recueil de trente et un textes édifiants d'esprit cartusien composés en octosyllabes dans les années 1330 et dédiés à Eustache, prieur, de 1325 à 1339, de la chartreuse de Bourfontaine, fondée en 1323 par Charles de Valois et située non loin de Villers-Cotterêts, dans le département de l'Aine. Ce texte nous a été transmis par deux manuscrits, qui appartenaient tous deux au trésor de l'abbaye du Mont-Saint-Michel. Le premier (ms. A), conservé à la bibliothèque d'Avranches (244), daté de 1423, conserve également le *Chant du Roussigneul*, traduction, par l'auteur même du *Tombel*, de *Philomena*, poème latin de John Peckham. Le second (ms. P), conservé à la bibliothèque nationale de France (Nouv. acq. fr. 6835), est datable de la première moitié du xv^e siècle et attribuable à deux copistes. Ces deux manuscrits dérivent probablement d'une version commune issue de O. Cet ensemble, qui a fait, depuis 1837, l'objet d'éditions partielles, est ici édité pour la première fois dans son intégralité.
- 2 L'éditeur se rallie à l'hypothèse de Jacques Monfrin (p. 43), qui voit dans le commanditaire du *Tombel* et du *Chant du Roussigneul*, qui en est tout à fait séparé malgré l'opinion inverse de certains critiques (p. 76), un nommé Thomas de Moleyo, ecclésiastique normand retiré à Bourfontaine en 1330. L'identité de l'auteur ne peut être établie avec certitude ; il s'agirait d'un clerc séculier, mais non prêtre, sans doute d'origine normande comme le commanditaire dont il fut peut-être l'ami, familier de la chartreuse de Bourfontaine et possédant des connaissances en médecine et en droit (p. 43-56).
- 3 Le *Tombel de Chartrose* est donc un recueil de textes édifiants, une « compilation de contes empruntés çà et là et rassemblés par l'auteur » (p. 60) pour en préserver le

souvenir, menacé par leur éparpillement : « à travers le mot *tombel* se lit une idée de postérité » (p. 61), laquelle n'est pas seulement celle des récits ainsi pieusement recueillis (p. 65-66), mais également celle de l'auteur, qui aurait bâti le tombeau destiné à perpétuer sa propre mémoire (p. 65), et celle des personnages évoqués par les récits eux-mêmes, ce qui ferait de l'ouvrage l'un des précurseurs d'un genre littéraire apparu en France vers le milieu du *xvi*^e siècle, appelé, justement, *Tombeau* (p. 67). Le motif de la sépulture, profanée, honorée ou lieu de damnation, est en effet récurrent dans le recueil (I, XI, XIII, XXVII).

- 4 Il s'agit de textes narratifs, au nombre de trente et un (chiffre peut-être pourvu d'une valeur symbolique ou spirituelle, p. 77), mais surtout, selon leur éditrice, de prières destinées à être méditées par les membres de la communauté cartusienne à laquelle ils sont offerts (p. 65). Chacun de ces textes, de longueur parfois très inégale – ainsi les contes XVII (histoire de saint Alexis) et XXVII (histoire du pape Formose) comportent-ils respectivement 992 et 196 vers, sur un total de 14173 vers – est structuré de façon identique, pourvu d'un préambule plus ou moins long, organisé autour d'une expression proverbiale, et d'une péroraison morale. L'ensemble est précédé d'un prologue et d'un épilogue et complété d'une table des matières. L'éditrice suggère (p. 78-79) que ces textes ne sont pas placés dans le recueil au hasard et souligne l'originalité du texte médian (le quinzième) qui récapitulerait en quelque sorte l'intention de l'ensemble à partir de l'évocation de la fondation de la Chartreuse par saint Bruno (p. 79). Plusieurs autres hypothèses concernant la structuration du recueil sont également évoquées (p. 80-81). Un chapitre de l'introduction est plus précisément consacré à la finalité du recueil (p. 83-101), finalité essentiellement spirituelle, celle de susciter la prière « pour les âmes des défunts, et plus particulièrement celle de l'auteur » (p. 93) ; il s'agit de textes destinés à assurer le salut de tous les acteurs du conte : lecteurs, auteur, personnages évoqués par les récits. On trouvera, après l'édition de ces textes, de très utiles « fiches » récapitulatives sur chacun des contes, comprenant, outre l'analyse de ceux-ci, de précieux matériaux pour l'étude de leurs sources (p. 649-692), car, il faut bien le préciser, ces textes ne sont pas des inventions littéraires mais des compositions inspirées de textes antérieurs, par exemple de la *Légende dorée* ou des Pères de l'Église.
- 5 La langue du manuscrit est le francilien standard de la première moitié du *xiv*^e siècle, avec toutefois de nombreux traits septentrionaux et occidentaux, phonétiques (je renvoie désormais au numéro de page et au vers) : pour l'ouest, le traitement de la diphtongue issue du [ē] tonique libre : « pouair » (173/184) ; « faiz » 'fois' (206/100) ; « notaire » 'notoire' (303/327) ; « fay » 'foy' (315/149), etc., ce qui donne lieu aux habituelles graphies inverses : « soi » 'sai' (394/428) ; de même la réduction de la diphtongue [iē] à [é] : « nen » 'nient' (433/5), peut être à l'origine de toute une série de graphies inverses : « fieble » (308/481), « ainciés » pour *ainçois* (303/312), « ien » pour *en* (369/463). D'autres traits intéressants, également à l'origine de graphies inverses, seraient à mentionner, en particulier les réductions picardes de [ói] à [ó] et de [ié] à [i], qui expliquent « paoir » pour *paor* (412/520), « liesent » pour *lisent* et « giesent » pour *gisent* (428/353-354), « iessent » pour *issent*, (286/103), etc.
- 6 L'auteur, dans sa très courte section linguistique, ne fait mention d'aucun trait phonétique, morphologique, syntaxique ou de versification, renvoyant pour ceux-ci aux études antérieures (p. 103-108) et se borne à examiner, partiellement, le caractère régional du lexique ; elle relève un certain nombre d'occidentalismes (*banon*, *bruman*,

escriiller, maire, flondre, aclassey, caraudiere, choisne, fouace, diligeaument, escale, floe, jenne, neuce). Ceux-ci concernent tout particulièrement le ms. A, retenu pour l'édition du texte, dont les principes sont décrits aux p. 109-113. L'introduction se conclut par une très copieuse bibliographie (p. 115-154) qui rendra de grands services aux chercheurs intéressés par l'histoire cartusienne et la spiritualité médiévale en général. L'ouvrage comporte, comme il se doit, un glossaire (p. 781-835) et un index des noms propres qui ne se réduit pas à une simple nomenclature (p. 763-780).

- 7 Toutes ces « narracions » (162/29) se lisent très agréablement, et, pour ma part, j'y ai trouvé plus qu'un intérêt littéraire, car l'auteur est un authentique spirituel, qui a médité les textes dont il s'inspire et possède une véritable expérience de ce dont il parle. Ces récits gardent, pour un chrétien d'aujourd'hui, toute leur portée édifiante, qu'ils nous parlent du pardon, de la tentation, du repentir ou de la confession, du pouvoir de la prière, des sacrements, de l'orgueil ou de l'humilité spirituels, et valent donc, pour qui partage la foi de leur auteur, d'être médités à leur tour. Il faut ainsi remercier Audrey Sulpice de nous en offrir la collection complète, qui ferait un parfait recueil d'étude, en raison de la diversité de ses sujets, pour les cours d'ancienne langue. Je livre à présent à l'éditeur quelques observations sur les différents aspects de l'édition, qui permettront d'améliorer encore la qualité de cet utile travail, si d'aventure il devait être réédité. La longueur de cette recension attestera tout l'intérêt que je porte à ces beaux textes.
- 8 Je l'ai dit, l'édition ne comporte pas d'introduction linguistique digne de ce nom, et cela est bien préjudiciable à l'intelligence même des textes. On ne trouve que de rares observations linguistiques dans les notes (p. 693-721), d'ailleurs très riches et savantes, essentiellement consacrées aux sources, patristiques, bibliques ou cartusiennes, que l'éditrice cite en latin, et à la correction des irrégularités de versification. Il arrive qu'à l'occasion d'une difficulté elle propose une solution, mais cela est plutôt rare, peut-être par excès de modestie. Prévenons donc le médiéviste philologue qu'il ne trouvera pas grand-chose à se mettre sous la dent s'il ne prépare pas lui-même son casse-croûte, et c'est plutôt dommage car ces textes abondent en particularités.
- 9 Voici un relevé non exhaustif de difficultés ou de curiosités non commentées et de divergences d'appréciations : p. 162, v. 17, « li » pr. masculin faible complément de *tenir (auc.) en sa prison* ; p. 172, v. 167-168, la note p. 696 (je suis tombé dessus par hasard, car il n'y a pas d'appel de note) propose une interprétation bien compliquée (je n'entre pas dans les détails) pour expliquer l'anaphore pronominale de « pensee d'erreur pourprise » (v. 167 'une pensée enclose dans l'erreur') par « il » (v. 168) ; ce n'est pourtant pas un cas isolé ; ainsi, en 162/30, « ilz » reprend « narracions icy mises » (v. 29), avec un attribut au féminin pluriel, corrélation qui n'est pas commentée malgré la note afférente à ce vers ; p. 182/450-451 : « Dieu la peut [l'âme des trépassés] en quelle figure/que mielx li plaist sans apparair » ; en l'absence de commentaire, je ne vois pas quel sens donner à « sans » ; on attendrait quelque chose comme *faire apparair* ; p. 188, v. 102, malgré la note (p. 698), « nonpourquant que » et sa variante en P « non pourtant que » ont bien un sens causal (cause niée) : 'il lui plut de rechercher les noces spirituelles, non cependant qu'elle voulût blâmer en quelque manière les noces charnelles, mais elle préféra...' (remplacer le point au v. 105 par une virgule, avant le « Mais » du v. 106) ; p. 189, v. 105, contrairement à ce que suggère la note associée (p. 698), « point » ne signifie pas 'effectivement' mais 'en quelque manière', comme généralement le *point* adverbial positif ; p. 195, v. 254, la note de la p. 701 est mal

formulée et ne signifie pas grand-chose en l'état : « Ici *mais de mielx* signifie "avantage" » ; je crois qu'il faut simplement comprendre 'mais [il les paie] de mieux [que des biens de cette vie mortelle] sans compter' ; p. 201, v. 431, la note (p. 701) est inutile et la construction syntaxique avec infinitif de progrédiencie est très claire, si l'on place « selon l'œuvre/qu'el a ci fait » entre virgules ; p. 220, v. 508 et s., je suis perplexe devant ce passage ; sans entrer dans les détails, je me demande si au v. 509 « sans disner prendre » ne serait pas à lire *son disner prendre*, auquel cas « *graces rendre* » du vers 510 renverrait à la prière qui précède ou suit le repas, ce qui me semblerait plus logique dans le contexte (Paulin de Nole quitte son maître avec le pain qu'on vient de lui donner, v. 506-507, pour prendre sa modeste pitance dont il remercie Dieu) ; p. 232, v. 102, le « *quer* », justement identifié comme un pronom relatif régime (p. 707), aurait à mon avis mérité d'être corrigé, car ce serait le seul cas dans le texte où *quer* = *que* ; p. 240, v. 327, ceux qui n'identifient pas « *reliroit* » comme forme de *reliure* en seront pour leurs frais ; p. 245, v. 508, « *fault* » n'est pas le verbe *falloir*, comme cela est dit en note (p. 709), mais le verbe *faillir*, et l'indicatif dans la complétive est donc normal ; au même lieu, « *esme* » a le sens d'« intention » plutôt que d'« estimation » (gloss., p. 807) ; p. 246, v. 516, « *esteigniez vostre ire* », corr. *esteigniez*, car Jean de Damas ne demande pas au roi de contenir sa colère, totalement injustifiée, mais de l'abandonner ; cette insertion de *-r-* inorganique est peut-être, cependant, un trait linguistique du texte, car il y en a d'autres exemples (« *brādon* », corrigé en « *bandon* », 249/613 et note p. 709 ; « *mettre* » 'mette', 474/366), auquel cas la correction n'est nulle part nécessaire ; p. 263, v. 182-183, je signale une possible construction *apo koinou* « *Quer pour ce qu'il li souvenoit/De menger la nuit ot corage* » ; p. 286, v. 104, malgré la note (p. 719) qui en propose une correction, le vers « *Tantdiz comme sur ce se doubte* » me paraît syntaxiquement correct, en donnant à *soi douter* le sens d'hésiter : 'Tandis qu'il hésite à ce sujet' ; on peut aussi comprendre 'Tandis qu'il est dans la crainte à ce sujet', car le contexte est celui des « *perilz* » (v. 101) qui se trouvent « en toute religion » ('en tout état religieux') ; et je remplacerais la virgule du v. 105 par un point ou un point-virgule ; p. 286, v. 110, la correction proposée (mais non effectuée) résout un problème syntaxique et non métrique, comme dit en note (p. 719) ; p. 298, v. 173-174, l'absence de relatif dans « *meillour [...] Que tel ses eschars en depart* », à comprendre comme *meilleur que tel qui ses eschars en depart* (v. note p. 723), ne me paraît pas problématique, surtout dans un texte en octosyllabes ; p. 305, v. 391, « *Vit un mor en sa celle ester/Qui lanceit dars sans arrester* » ; il s'agit de dards 'allégoriques' qui, tirés sur un moine, l'échauffent de luxure ; n'attendrait-on pas plutôt quelque chose comme *Amor* ? Ce serait en tout cas à commenter ; p. 307, v. 430-431 : « *Si saches que si qu'a cest terme/L'ennemi t'a descogneü* » ; AS écrit (p. 726) que « pour le sens, il faut supprimer le *qu'* : *Si saches que si a cest terme...* » ; je n'en suis pas certain : « *si que* » pourrait signifier *jusqu'à*, comme en 369/463 : 'Sache que le démon t'a ignoré jusqu'à ce jour' ; p. 360, v. 183, je ne comprends pas la note (p. 735) et ne vois ni quel problème de sens pose le vers ni quelle négation manque ; p. 368, v. 420, « *si douleur* » pour *sa douleur* ? À commenter ou à corriger ; p. 369, v. 463, suppr. la virgule qui sépare le verbe « *verroit* » de son régime propositionnel ; p. 392, v. 361, « *Ou si l'eüst apperceü* », lire *Ou s'i* ; p. 426, v. 305, la forme « *entre* » ne peut être qu'un infinitif, pour des raisons syntaxiques mais surtout métriques que la note (p. 745) ne signale pas ; il conviendrait de la corriger ou de transcrire *entré* ; p. 433, v. 1, « *Qui s'esté de chaer se gart ?* » 'Qui se tient debout se garde de tomber ?' ; avec cette ponctuation, et dans son contexte, je ne comprends pas ce vers ; p. 461, v. 354, « *justice [...] ce qui son est rent franc et quitte* » ; AS. corrige « ...

ce qui **sien** est... » et note (p. 748) : « Il faut lire *sien* et non *son* pour le sens du vers » ; mais cette correction ne se justifie pas, car nous lisons p. 278, v. 143, « Voulut un **son** frere a force oster », que l'éditrice n'a pas corrigé, en notant d'ailleurs : « La forme *son* est intéressante : on s'attendrait à *sien* » (p. 718) ; on lit aussi au vers 386, p. 462, sans note ni correction, « Et pour le **son** ['pour le sien'] ton peuple ira/A perte » (*id.* en 466/110) ; p. 496, v. 27, note de syntaxe (p. 750) tout à fait inutile à mon sens ; p. 498, v. 99, contrairement à la note (p. 751) qui voit en « Et touz celx qui... » la principale de la subordonnée temporelle qui précède, ce qui est possible mais peu naturel, j'y vois plutôt une temporelle coordonnée à la précédente : *Quant il eut... et [que] tous ceux qui...*, dont la principale se trouve aux vers 102-103 ; p. 503, v. 269-70, rime rare entre « Egelnoin » et « Baudouin », pour lesquels *-oin* et *-ouin* doivent être dissyllabiques ; p. 508, v. 394, la substitution de « empali » à la leçon du ms. « se palli » ne me paraît pas solidement justifiée par la note p. 752 ; p. 517, v. 60, l'éditrice est embarrassée (p. 753) par la forme « Ablion », pour *Albion*, mais cette métathèse me paraît assez naturelle (il n'y a plus à cette époque, en français courant, de séquence *alb-*) ; p. 570, v. 100, malgré la note de la p. 755, « liee » peut se rapporter à « mains », avec omission du *s* pour la rime avec « graventee » ; p. 607, v. 14, note (p. 757) inutile sur *prendre treves*, assez clair à mon sens dans le contexte qui met en scène deux villes ennemies ; p. 647, v. 206-209, je ne comprends pas du tout le commentaire des vers suivants, qui s'appliquent au chartreux destinataire de l'ouvrage, mort avant son achèvement : « La mere Dieu li soit courtoise,/pour qui servir de fin courage/Il laissa meuble et heritage/Et ses parens sans retourner », allusion transparente aux différents passages des Évangiles où le Christ suggère à ses interlocuteurs de tout quitter, sans se retourner, biens et parents, pour le suivre (par ex. Mt 19, 16-30 et Lc 9, 57-61) ; le texte n'a pas été compris, car le commentaire est le suivant (p. 761) : « Les quelques affaires personnelles qui leur appartiennent [aux Chartreux] sont brûlées au moment de leur mort. Il est donc difficile de croire que la famille de ce religieux ait pu hériter de ses biens ».

- 10 Je suggère quelques retouches de ponctuation : p. 169, v. 63, aj. virgule ; p. 172, v. 146, suppr. le point, qui occulte la relation syntaxique entre le « ne » du v. 146 et le « ainz » du v. 148 ; p. 243, v. 422, suppr. le point, car ce vers est lié au suivant, comme la note p. 708 le comprend d'ailleurs : « Je n'y truis aultre mouvement [que la méchanceté]/La ou ce est tout en registre [là où l'affaire est rapportée] » ; p. 319, v. 248, supprimer le point et remplacer la virgule du v. 249 par un point : « Prist des III tesmoins vengeance/Par ce que chascun d'eulx se oura. » ; p. 388, v. 223, remplacer le point par un point d'interrogation ; p. 462, v. 367, remplacer le point par une virgule (le point sépare malencontreusement une protase hypothétique de son apodose) ; p. 462, v. 377, remplacer le point par une virgule (ici, le point sépare une temporelle de sa coordonnée) ; p. 567, v. 11, supprimer les deux points qui séparent le sujet et son verbe (si l'on analyse le « qui » comme un relatif sujet sur le même plan que celui du v. 10) ; p. 618, v. 95, la virgule semble superflue ; p. 646, v. 190, le point devrait être remplacé par une virgule, avant le « Mais » du v. 191.
- 11 Le glossaire pêche par son absence de méthode et de parti clair ; on y trouve un grand nombre de mots vraiment courants, avec leur sens et leur graphie usuels (*chevalerie*, p. 792 ; *destre*, p. 799, *escu*, p. 807 ; *escuelle*, p. 807 ; *ferir*, p. 810, *gentillesce*, p. 812, *oster*, p. 822, *otroier*, p. 822, etc.), mais d'autres, qui auraient mérité d'y figurer pour leur forme ou leur sens spécifique, n'y sont pas. Voici quelques remarques sur ce point et d'autres : p. 175, v. 257, « feüz », substantif (*les feüz Dieu*), 'défunts' ; p. 175, v. 259, j'aurais glosé « corout » par 'affliction, chagrin' et non par 'colère' (gloss, p. 795, s. v.),

étant donné le contexte et l'entourage sémantique : « s'en doloit » (175/253), « esmaies » (176/261), « douleur » (176/261) ; p. 190, v. 130-132, on pouvait signaler, dans le glossaire, le rare emploi de « dehors » dans « Quer Jhesucrist ne prise mie/La beauté **dehors** une pomme » ('ne...pas plus qu'une pomme') ; p. 194, v. 251, aj. au gloss. p. 831, s. v. *somme*, l'occ. de ce mot qui apparaît dans un contexte syntaxique peu évident, avec le sens de 'fardeau' ; p. 216, v. 391, « ...moult tres bel langage avoit/Et de pieça moult bien savoit/La science de **theorique**. » ; je ne sais si telle est la bonne leçon (*rhétorique* aurait mieux fait l'affaire), mais je suis sûr que le sens de « theorique » n'est pas celui de 'theorie' donné au glossaire, p. 833, s. v. ; p. 217, v. 441, « redot » est glosé (p. 828), suivant les dictionnaires, par « crainte », mais ce sens ne me paraît pas pertinent ici, et je crois qu'il faut le comprendre comme déverbal de *radoter* 'radoter' (cf. *radot*, TL 8,157,38 ; on relève dans TL des échanges normaux entre *radoter* et *redoter*, *ib.* 158,42) ; il s'agit d'un contexte de médisance où l'on reproche à Paulin de Nole de s'être proposé lui-même en rançon pour le fils d'une femme venue l'implorer pour son fils retenu en esclavage chez les barbares : « disoient/Que redot li avoit fait faire » : 'ils disaient que c'était la sénilité qui lui avait fait faire cela' ; je place aussi un point après « faire » (v. 441) et une virgule après « plaire » v. 442, ce qui donne un sens beaucoup plus satisfaisant pour la suite : « Et pour ce qu'a Dieu vouloit plaire,/Pour rien que contre li dire oie,/Il ne vout issir de la voie » ; p. 251, v. 666, « client », 'protégé' ; p. 319, v. 249 et p. 320, v. 279, *soi ourer* 'souhaiter pour soi-même, appeler sur soi-même (un châtiment) pour garantir la vérité d'un serment' ; p. 324, v. 39, je suppose que le « ainz » de ce vers signifie 'ainsi', ce qui serait à signaler, car ce sens me paraît unique dans le corpus ; p. 339, v. 189, « boterel » 'crapaud', pour lequel AS écrit (p. 733), qu'il « vient du germanique *krappa ("crochet", faisant ainsi référence aux pattes crochues du batracien) » ; ce n'est pas ce qu'on lit dans le FEW 15/2, 40b, qui le traite sous *BUTT ; p. 347, v. 423, « sa Credo » mériterait un commentaire ; p. 379, v. 787, « lise » (SP3 de *loisir* je suppose) aurait dû figurer au gloss, p. 818, s. v. *loisir* ; p. 386, v. 162, intéressante oc. de *conseillier* non glosée (« Saint Augustin ces motz conseille » "donne ce conseil") ; p. 398, v. 51-52 « Il ot en la terre tiesche [allemande]/Ou il a moult de gent **griesche** » ; AS glose ce dernier mot par 'grec' (p. 814), mais je suis sceptique : pourquoi y aurait-il beaucoup de grecs en « terre allemande » ? Je propose de comprendre, 'pénible, dur (à supporter)', ou par tout autre sens dépréciatif attaché au gentilé en question que l'on voudra (cf. FEW 4,211a [s. v. *graecus*] et DEAF G 1383,11 [s. v. *grieu*]) ; p. 423, v. 189, aj. « se monde » au gloss., p. 820, s. v. *monder* ; p. 499, v. 130, je n'identifie pas « roï », absent du glossaire ; p. 534, v. 191, belle occurrence transitive directe du verbe *recroire* (*recroire auc.*) qui méritait de figurer au glossaire, s. v., p. 828 ; p. 545, v. 90, « escaucherre », aj. cette oc. au gloss., p. 806, s. v. ; p. 571, v. 145 et 146, aj. « seulent » et « seulz » au gloss. p. 831, s. v. *soloir* ; p. 631, v. 204, aj. *soi ester* au glossaire, p. 809, s. v. ; p. 791, il aurait fallu distinguer deux entrées pour *chartre* 'prison' et 'charte', car il ne s'agit évidemment pas d'un cas de polysémie ; même chose pour *viul* 'vieil' et 'vil', p. 835 ; en revanche, il convenait de ne pas dissocier *truffe* et *truffle*, p. 834 ; et les entrées *adercher*, *adercier* et *adrescer*, p. 782, qui correspondent au lemme *adresser* (avec métathèse pour les deux premiers), devaient être regroupées et non traitées comme des mots distincts ; p. 835, adjoindre la première oc. du premier « voier » 'voir' à celles du second.

- 12 Menues remarque sur l'*index nominum* : p. 530, v. 46, aj. la réf. sous « Prosper », p. 777 ; p. 642, v. 38, « Alexandre », qui est ici la ville d'Alexandrie, figure dans l'index à la fois sous l'entrée « Alexandre » (saint), p. 763, et sous l'entrée « Alixandre » (Alexandrie),

- p. 764 ; en revanche, l'« Alexandre » de 643/88 ne figure pas dans l'index et n'est pas identifié ; il s'agit de l'empereur Alexandre Sévère (222-235) ; p. 767, « Ecclesiaste » et « Ecclesiastique », sont regroupés comme « livre de l'Ancien Testament », mais ce sont deux livres différents ; p. 778, « Septime Sever », corr. *Severe*.
- 13 Les notes mériteraient également d'être réaménagées. Plusieurs appels de notes ne renvoient à rien : 186/44, 230/29, 231/72, 271/443, 301/245 (à chercher sous la n. du v. 237), 321/321, 354/612, 429/387, 496/42, 517/72, 517/86. Plus rare, la situation inverse : une note (p. 696) sans appel (p. 172, v. 167-168). Dans le même ordre d'idées, on peut également mentionner des appels de notes sans le contenu attendu : 186/38-39, la note associée à « Saint Pol [...] par ses epistres » renvoie sans raison aux chapitres 18 et 19 de la Passion dans l'Évangile de Jean ; 548/179, aucun lien entre le vers et la note (p. 754), qui se rapporte au vers 197 ; 645/161, même chose pour la note associée à la p. 760.
- 14 Certaines notes me semblent inutiles ou naïves ; j'en ai signalé quelques-unes plus haut et ne m'y étendrai pas, car je suppose que cela est en partie affaire d'appréciation personnelle ; ainsi, p. 469, v. 195, je ne sais s'il est utile de signaler en note (p. 749) qu'« ouvrier » est dissyllabique, comme il l'est toujours, jusqu'au XVII^e siècle, ou si, à propos d'une allusion très générale à la Passion du Christ (p. 538, v. 323), épisode suffisamment notoire pour tous les lecteurs, je l'espère, il convient de renvoyer (p. 753) à Lc 22-24 (pourquoi pas d'ailleurs à Mt, Mc ou Jn ?). Ainsi encore, la note assez longue de la p. 744 nous précise que, dans le vers suivant, le redoublement de « en » n'est pas fautif : « Fuion nous **en en** celle terre » (423/209) et nous explique la nature des « en » ; à ce compte, il aurait fallu en faire autant pour 490/852 : « Trop seront **mes mes** peines dures ». L'inutilité la plus patente, à mon sens, concerne cependant les corrections métriques qui sont suggérées en note et ne sont pas effectuées dans le texte, comme le sont la plupart des corrections de langue : 190/154 (n. p. 699), 243/448 (n. p. 709), 319/248 (n. p. 728), 428/382 (n. p. 746), 458/229 (n. p. 748), 488/790 (n. p. 749), 490/871 (n. p. 749), 609/63 (n. p. 757), 616/32 (n. p. 758), etc. Beaucoup plus rarement, l'éditrice, rompant avec ce parti, corrige le vers dans le texte, tout en signalant cette correction en note, note qui s'ajoute à celle de pied de page qui donne la leçon rejetée, alors qu'il suffisait de placer entre crochets l'élément ajouté : « Si fut [il] assez vraiment » (456/168 et note p. 748), « Les graces de sa [de]livrance » (241/385 et note p. 708). Cette façon de procéder contraint à de fastidieux recours à des notes inutiles, alors qu'il suffisait d'user de crochets et de parenthèses qui n'auraient pas été bien gênants pour l'œil et n'auraient pas interrompu la lecture. Certaines corrections de langue suggérées auraient dû être effectuées dans le texte : 288/158 et note p. 719 (« rien » ☞ *rieu*) ; 474/380 (en réalité au vers 379) et note p. 749 (« fist » ☞ *fust*) ; 618/99 et note p. 758 (« en » ☞ *eu*).
- 15 Toujours dans les notes, il faut dire un mot sur les références. L'auteur du *Tombel* est un érudit qui cite un grand nombre d'auteurs, antiques et médiévaux, et, sans nul doute, à bon escient. Aussi peut-on s'étonner de voir si souvent en note une mention du type « cette citation de N est non identifiée ». Certes, le volume de lectures à faire pour parvenir à les identifier toutes était sans doute considérable et je ne blâmerai pas l'éditrice d'avoir parfois séché. Je me suis néanmoins aperçu que certaines références bibliques faciles manquaient, ou étaient erronées, et cela me laisse songeur pour le reste. Ainsi, p. 201, v. 440 (non identifié, note p. 701) : « Tant com plus s'est **glorifiee**/Et esjoie en ses **delices**/Et ne vould delaisser ses vices,/Tant plor et **tourment** li

donnez ! », correspond à Ap 18, 7-8 : « Quantum **glorificavit** se, et in **deliciis** fuit, tantum date illi **tormentum** et luctum » ; p. 400, v. 104 : « Cest evesque ot sa cure mise/
Au **regne Dieu et sa justice/Par devant toutes choses querre** », citation pour laquelle AS renvoie à I Jn 1, 8-10 (note p. 741), mais qui correspond précisément à Mt 6, 33 : « **Quaerite ergo primum regnum Dei, et iustitiam eius** » ; p. 218, v. 456-460 (note p. 707) : « Qu'il ne vous chaille/**Se de cest monde estes haiz (sic).**/Quant plus en serez envaiz (sic),/**Souvienge vous es malx grevous/Qu'il me hait avant que vous.** » ; AS renvoie pour cette citation à Mt 5, 11-12, alors qu'il s'agit d'une citation claire de Jn 15, 18 : « **Si mundus vos odit : scitote quia me priorem vobis odio habuit** » ; p. 218, v. 463-464 (note p. 707) : « Quer **celli qui en moi croira/Les euvres que j'ay fait fera.** » ; AS renvoie de façon incompréhensible à Jn 14, 11 (avec erreur sur la référence qui donne Jn 14, 12) : « Alioquin propter opera ipsa credite », alors qu'il s'agit bien de Jn 14, 12 : « **Qui credit in me, opera, quae ego facio, et ipse faciet** » ; p. 225, v. 673 (v. note p. 707) : « C'est grant gloire de Dieu ensuivre », pour lequel AS renvoie sans justification à l'*Ecclésiaste* 12, 13 (ou Qohèleth), alors que l'auteur cite expressément l'*Ecclésiastique* (ou Ben Sira, peut-être 1, 11 : « Timor Domini gloria »), bien distingué par lui de l'*Ecclésiaste* cité en 385/127. On peut bien sûr parfois hésiter quand la teneur est topique ; ainsi, pour le psaume cité à la p. 225 (v. 682-685), AS cite le psaume 18, quand j'y vois plutôt le psaume 1 : « sera/En prou tourné quant qu'il fera » me semble correspondre précisément à « et omnia quaecumque faciet prosperabantur » (Ps 1, 3) ; p. 515, v. 1-2, « Loial ami sans appeler/Mainte faiz au besoing secourt », AS. note, à propos de ces vers que « cette forme proverbiale n'est pas relevée dans les répertoires des proverbes » (p. 752) ; cette leçon, qui fait l'objet de la fable de La Fontaine « Les deux amis » (VIII, 11), pourrait être d'ascendance sénéquienne (La Fontaine, *Œuvres complètes*, Paris, 1991, éd. Jean-Pierre Collinet, p. 1203) ; p. 516, v. 42-43 « Quer gent mentent ce dit David,/Mais Dieu ne veult rien decevoir », source non identifiée (p. 752) ; c'est un lieu biblique commun, mais on pourrait renvoyer au psaume 11, dont l'opposition mensonge des hommes/vérité de Dieu est le thème ; p. 535, v. 215-218, « c'est plus noble vasselage/De seignourier son courage,/Ce nous fait Salemon entendre,/Que de citez par force prendre », citation non référencée en note, qui correspond à Prov, 16, 32 : « Melior est patiens viro forti ; et qui dominatur animo suo expugnatore urbium » ; p. 635, v. 354-357, « Cil que tu as esleu et pris,/Tres doulx Dieu beneïst sera./En tes estres habitera,/Replet des biens de ta maison », citation non référencée correspondant au psaume 64, 5 : « Beatus quem elegisti et assumpsisti ! Inhabitabit in atriis tuis. Replebimur in bonis domus tuae ». À la p. 668, parmi les « textes apparentés » au douzième conte, dont le titre dit tout (« Comme l'emperiere Othes fist occire un conte faulsement pour ce que sa femme lui fist croire que il la prioit de villenie »), on pouvait signaler l'Histoire de Joseph en Gn 39 et *La Chastelaine de Vergy*. Je termine par un cas qui me laisse vraiment perplexe sur la méthode de travail de l'éditrice. À la p. 458, aux v. 256-263, nous lisons : « Si lison nous en l'Esriture/Que Phinees et Mathaties [...] D'occire gent furent osez [...] L'un jamba un fornicateur,/L'autre un encensant es ydoles. » La note, p. 748, dit que « cette source n'est pas identifiée ». Or ces sources sont très facilement identifiables (Nombres 25, 7-8 et 1 Maccabées, 2, 24) et AS, qui a d'ailleurs correctement identifié le second personnage dans son index, p. 775, n'était pas loin de la solution. Mais en outre, la recherche du sens du mot « jamba », qui ne figure pas au glossaire et n'est pas commenté, aurait dû l'amener au DMF où l'article rédigé par Robert Martin sur cet hapax (dont le sens est inconnu), procure la référence au livre des Nombres.

16 En ce qui concerne l'établissement du texte, je voudrais signaler (pour le déplorer) le parti pris par l'éditrice d'économiser le tréma d'hiatus pour « ne pas surcharger le texte » (p. 113). Mais le résultat est assez malheureux dans l'ensemble et surtout pêche par son incohérence. Ainsi place-t-elle systématiquement le tréma sur la séquence graphique en hiatus EU (« pourmeüssent », 164/70 et *passim*), pour distinguer, je le suppose, cette séquence de la même sans hiatus (« receurent » 573/186, « receut » 588/377, « sceust » 589/402) mais non, ou très sporadiquement, sur les autres séquences hiatiques. Ainsi EI (« feist » 164/68, « meist » 170/94, « emperais » 211/245, « espeneir » 235/192 et *passim*), qui ne reçoit qu'exceptionnellement un tréma à l'intérieur du vers (« feïst » 611/154, « deïst » 629/129) et ne distingue donc qu'imparfaitement les séquences, rares il est vrai, non hiatiques, telles que « Vaudeis » (211/256), « neifs » (223/611), « meis » 'mets' (261/139). À la rime, le tréma apparaît ou non (« meist »/« preïst », 634/321-322 et 519/125-126, mais « feist »/« meist », 236/233-234). Pour les mêmes mots, le tréma apparaît ou non, sans que la raison en soit claire : « meïsmes » (357/72, 384/109, 478/500), mais « meisme » (401/161) et « meismement » (468/155). Il est permis de s'interroger sur la cohérence du choix éditorial, lorsque l'on rencontre, à la rime, deux formes hiatiques diversement écrites, « mesdeïssent »/« veïssent », 644/115-116, ce que l'on pourra considérer comme une coquille. La séquence OI est traitée de même (« joïssent », 194/249, « esjoie », 201/441, « oïr », 219/500 et *passim*), si ce n'est occasionnellement, dans le vers (« s'esvanoïssent », 194/253 ; « oï », 367/389, 504/286) ou à la rime (« oï » et « esjoï », 220/533-537 et 251/685-686, 448/511-512), mais pas toujours : « fine »/« roïne » (253/738-739), « melodie »/« oïe » (253/758-759), « ois »/« Averrois » (291/235-236), à côté de « roïne »/« enterine », 253/752-753. Cette fois encore, la cohérence de la chose échappe : en 609/84, « oit » et en 610/104 et 619/109 « oït », tous deux internes ; d'autre part, on ne peut distinguer le ppa fém. « envoie » (308/471, rime avec « allegie ») de la forme IP 3 du même verbe (308/485). L'effet peut être curieux : en 220/533 « oï » (rime), mais en 221/537 « oi » (initiale), comme s'il s'agissait de mots différents, voir trompeur, comme cette succession à la rime (508/419-422) : « esmoie/vroie/oïe#fournie », qu'il faut évidemment lire « esmoie/vroie#oïe/fournie ». Même observation pour AI : « envais » (212/285), « chait » 'chait' (390/307), « traison » (243/419), mais « traïstres » (569/70), « païs » (617/78 et 80). À la rime, le tréma apparaît ou non : « païs » (212/284), « chaÿ »/« haÿ » (328/161-162), mais « pais »/« envais » (234/169-70), « pais »/« hais » (245/509-510 et 244/460), « hai »/« chai » (315/125-126), « Cain »/« train » (389/277-278), tous deux dissyllabiques. Le principe ne semble pas résider en une opposition entre *ai* et *ay*, puisque nous trouvons « haÿne » (362/229) mais « traynoient », trissyllabique à la rime (339/193). Ce traitement erratique du tréma ne permet pas de lire immédiatement « abbaie » /abèe/ en 287/138. De même encore pour UI : « parsuit » (265/248) et « juifs » (571/139 et *passim*), où la séquence hiatique ne se distingue pas de *ui* /*wi*/. L'effet produit par ces disparates est parfois bizarre : « Quer se il peüssent, ilz feissent » (389/280), où les deux verbes comportent vraisemblablement une séquence hiatique. Mêmes observations pour la désinence dissyllabique de conditionnels et d'imparfaits -*iez* : « feriez »/« vouliez » (361/213-214). L'éditrice ne place pas non plus de tréma sur le *e* non élidable devant voyelle : « Pour tousjours estre en la gloire » (236/215, 266/286, 398/37 et *passim*), hormis une fois : « A triste chierë et marrie » (510/462), qui ne se distingue donc pas du *e* élidable : « Gardez que orguil en vous n'abite » (353/608, 405/293, 533/156, 613/219, etc.). Pour le *e* interne devant voyelle atone, nous avons

« paiement » (639/474 et 479), mais « priërai » (610/100), liëment (635/350). En revanche, un tréma me paraît superfétatoire, car il rend le vers hypermétrique, dans les cas suivants : « Que bien ne porte ci liëment » (255/807) ; « Ça et la tant mettent et païent [‘paient’, rime avec « aient »] » (384/108).

- 17 Autres observations métriques concernant pour l’essentiel (I) le *a* en hiatus, (II) l’élision du *e* caduque, (III) les irrégularités métriques non signalées : (I) p. 192, v. 186, malgré la note (p. 700), je pense que « aage » peut être ici monosyllabique, même s’il est vrai que le mot est ailleurs dissyllabique (162/40, 261/127) ; de même, p. 270, v. 411-412, « fraele » est à mon avis monosyllabique (/frèl/), comme « saesine » (227/720), ce qui élimine l’irrégularité sur les finales en *-ion* à la rime signalée en note (p. 716) ; de même encore pour « aoree » /orée/, p. 278, v. 159, ce qui supprime le problème de l’hypermétrie signalé en note (p. 718), et cela malgré d’autres cas analogues où le *a* est incontestablement en hiatus (« flael », 222/567 ; « raemplist », 357/79) ; (II) p. 280, v. 213, à propos du vers « Et pour **ce** est **ce** a touz exemplaire », la correction proposée en note (p. 718) me paraît inutile, si on lit, comme on peut le faire me semble-t-il, avec élision des deux démonstratifs neutres, /epursèsatuzegzâmplère/ ; de même, p. 498, v. 116 (et n. p. 751) : « Qu’il ne tendi **se** a propre non » ; l’éditrice corrige l’hypermétrie supposée du vers en éditant « s’a propre non » ; mais le « se » s’élide phonétiquement sans changement graphique, comme en 383/79 (où elle ne corrige pas) et comme font les « que » des vers 353/608, 405/293, 533/156, 613/19, etc., auxquels, à juste titre, elle ne touche pas, car devant voyelle ces morphèmes monosyllabiques s’élident ou non, sans changement graphique (l’éditrice aurait pu en revanche user du tréma pour distinguer les élidables des non élidables (cf. *supra*) ; de même, p. 526, v. 388, « Pour **ce** est il souvent recité », dont l’éditrice propose en note (p. 753) de corriger l’hypermétrie en supprimant le « il », lire sans corriger /pursetil/ ; p. 602, v. 104 ; même observation pour « De Estienne... », qui se lit /détyèn/, sans qu’il faille corriger, comme le suggère (sans le faire) l’éditrice, p. 757 ; (III) p. 234, v. 173, le vers est à mon avis hypométrique, car « pechiez » doit être dissyllabique (comme au v. 192, p. 235), comme « adrechiez », avec lequel il rime (v. 174), qui est, lui, nécessairement trissyllabique ; p. 243, v. 432, « Tant qu’elle peüst estre veüe », hypermétrique, corr. « elle » en *el* ; en revanche, je suis perplexe devant le couple de vers de la p. 285, v. 67-68 : « Vouloit mielx monstrier sa science./Quant long temps ot vescu en ce, », car, ou bien l’on ne compte pas le *e* du *ce* final, comme celui de « science » /si-ãns^o/, et l’on a un hypomètre, ou bien l’on prononce ce démonstratif /sœ/ et l’on n’a plus de rime ; p. 291, v. 252, « Et principalement y querez » est hypermétrique (corr. *principalement*) ; p. 304, v. 362, « Qui le jenne homme avoit fait choier » est hypermétrique (« voier », v. 361, à la rime, est dissyllabique, comme « choier » l’est ailleurs, 373/584 et *passim*) ; p. 358, v. 126, « Mais de son desver requoy » est hypométrique (« requoy » est à la rime avec l’indéfini « quoy », v. 125, forcément monosyllabique) ; p. 373, v. 583, « Othes, qui se ne s’apercevoit » est hypermétrique (suppr. « se », car le verbe est suivi d’une complétive) ; p. 385, v. 152, « Ou pour voier une bel ymage », corr. l’hypermétrie *un bel y.*, car « voier » ‘voir’ est toujours dissyllabique (cf. *supra* et 221/540) et « ymage » est masculin (250/643) ; p. 522, v. 232, « Sans aide d’umaine main » est hypométrique (on pourrait lire « d’une u. » ; p. 589, v. 408 : « Qui soit [‘sait’] s’en purgatore n’ira » est hypermétrique ; p. 637, v. 410, « Cil qui mainte ame gaigna », la note (p. 759), qui propose (sans le faire) de corriger l’hypométrie en écrivant *gaigna* me semble inutile si l’on prononce, comme on le peut, le *-e* final de « mainte » devant voyelle ; (IV) p. 298, v. 155-158, ce n’est pas le seul cas dans le texte d’une succession de quatre rimes

identiques (ici en *-iere*), comme le dit la note p. 723, car l'on en trouve une autre à la p. 416, v. 637-640 (« vivre »/« vivre »/« vivre/« enyvre).

- 18 Je termine par des fautes diverses et de présumées coquilles : p. 195, v. 270, « Ceulx qui a lor poair l'ensuivent », malgré la note de la p. 701, je ne crois pas que « l'« soit un article défini ; p. 242, v. 408, « recouver », lire *recouvrer* ; p. 243, v. 439, « le », lire *de* ; p. 254, v. 779 (et 295/82, 299/199, 401/144), ajouter des espaces ; p. 301, v. 267, la citation de Jacques se termine au vers 269, et non au vers 282 ; remonter en conséquence l'appel de note qui figure à ce dernier vers ; p. 336, v. 98, « sce », lire *scé*, comme à la p. 387, v. 218 ; p. 415, v. 621 : « Mais l'ennemi telx gens demeine/**Qu'el** part qu'il veult, sans contredit. » ; lire *Quel part* ; p. 466, la leçon rejetée en pied de page, rapportée au vers 116, se rapporte au v. 115 (je présume) ; p. 516, v. 39 : « Ce que Jhesucrist en temoignage » est hypermétrique et ne rime à rien ; corr. *temoigne* (rime avec « hoigne ») ; p. 517, v. 57, « avoir », lire *avoit* ; p. 616, v. 29, « recoit », lire *reçoit* ; p. 694, tout en haut, « 49 » lire 48 et « 57 », lire 56 ; p. 700, note 186, 4^{ème} ligne, « soumet », lire *suggère* ; p. 709, « 9-49 », lire 9-10 ; p. 719, au v. 104, « le », corr. *la* ; p. 753, à la note 60, « faut », lire *vaut* ; p. 806, « se regimber » lire *regimber* ; p. 363, v. 271, suppr. l'appel de note qui fait double emploi avec celui du v. 267 ; p. 464 et *passim*, « pied-de-mouche », plutôt *pied-de-mouche* ? ; p. 755, note à XXIV, 100, « juiesse » n'est pas un syntagme.

INDEX

Thèmes : Chant du Roussigneul, Philomena, Tombel de Chartrose, saint Alexis, Formose
nomsmotscles Eustache, John Peckham, Thomas de Moleyo

AUTEURS

STÉPHANE MARCOTTE

Université Paris IV-Sorbonne